



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

*Conseil communal*

---

## **PROCES-VERBAL**

### **SEANCE DU 4 OCTOBRE 2007**

Présidence : M. Jean-Marc MAYOR  
44 membres présents à l'appel  
(2 arriveront en cours de séance)

Le Président, M. J.-M. MAYOR, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux. Il relève la présence de Mlle FOGOZ secrétaire municipale, MM. GAMBONI et WARNERY du service technique.

Messieurs J. HALDY, P. MODOUX et G.-P. BOLAY, Députés, se sont excusés.  
Mme N. BRISSOT-CARREL du Régional s'est excusée. M. Claude BEDA représentera le quotidien 24 Heures.

#### **1. APPEL**

Présents :	44 membres
Arrivés en cours de séance :	2 membres
Excusés :	11 membres

Les conseillers excusés sont : MMES BOUJON, JUILLERAT, ZOIA, MM. BENOIT, FARDEL, HENCHOZ, MONSUTTI, OSTERTAG, SCHWEGLER, TREPPE. M. MARKIDES s'est excusé plus tard.

Mme HIRT et M. KUPPER sont arrivés en début de séance.

Avec 44 membres présents à l'appel, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

**L'ordre du jour**, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

Concernant le procès-verbal de la séance du 28 juin 2007, intervention de M. GRAUL :

- 1) demande de modification de l'ordre du jour entre point 2 et 3 - motion d'ordre envers la Municipalité

- 2) « développement de ma motion d'ordre, suite au PV de la dernière séance du Conseil dans les divers où j'ai été choqué de constater la main mise de Monsieur le Syndic sur la CCU, je demande que dorénavant les Directeurs de chaque dicastère répondent personnellement et que si un développement doit être donné, Monsieur le Syndic pourrait le donner. »

M. MAYOR lui précise que cette motion, pour qu'elle soit recevable, doit être appuyée par 5 membres, ce qui n'est pas le cas puisque 3 membres ont répondu. Donc, motion pas acceptable et affaire close.

Le **procès-verbal** de la séance du 28 juin 2007 est accepté à la majorité, moins 3 abstentions.

Le Président remercie, au nom de l'assemblée, la secrétaire pour son travail.

## **2. Assermentations de MM. François GUTH et Philippe FAVRE**

M. MAYOR prie les deux candidats de bien vouloir s'approcher et à l'assemblée de se lever.

Il fait lecture de l'art. 5 du Règlement du Conseil communal, à la suite duquel MM. F. GUTH et P. FAVRE prêtent serment, sous les applaudissements des membres présents.

Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour, M. SEEGER demande la parole pour informer que suite à la démission de M. TURATTI, un nouveau membre de la CCU devra être nommé lors du point 10 « Divers et propositions individuelles ».

## **3. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL**

M. MAYOR donne les informations suivantes :

Le 10 septembre dernier, M. Patrick Grandjean, Ch. des Dailles 7 à Belmont m'a adressé un courrier, ainsi qu'à la Municipalité, concernant les coûts et le financement du Bus scolaire à Belmont qui est actuellement de CHF 700.- par année et par enfant. Après avoir exposé sa situation personnelle (3 enfants) M. Grandjean termine ainsi : « Dès lors, et très respectueusement, je demande aux membres du conseil communal de bien vouloir créer rapidement une commission ad hoc avec pour mission :

- a) d'examiner l'opportunité pour la commune de Belmont de financer en tout ou en partie les services du bus scolaire, tel que connu actuellement ;
- b) subsidiairement, d'étudier la mise en œuvre d'un système de facturation dégressif qui pourrait notamment être fonction du nombre d'enfants d'une même famille recourant aux dits services. Salutations et signature »

J'ai répondu, en résumé, à M. Grandjean :

A titre personnel, je comprends votre démarche et vos préoccupations. Toutefois, les points soulevés concernent prioritairement la Municipalité, raison pour laquelle je fais suivre votre courrier à l'Exécutif de notre Commune. Salutations.

Le 24 septembre, j'ai reçu la lettre de démission de M. TURATTI, dont je vous fais lecture.

Puis il lit sa réponse du 2 octobre 2007 :

« Cher Monsieur,

Votre lettre du 24 septembre m'est bien parvenue et je vous en remercie.

Avec votre départ, le Conseil communal de Belmont perdra une figure marquante et compétente, poussant toujours fort loin ses réflexions.

Toutefois, la tristesse de votre départ est tempérée en ce sens que je suis heureux de savoir que vous vous réjouissez d'aller « croiser le fer » avec les Présidents de communes valaisans. D'autre part, dans certaines vallées, les bétonneuses sont bien graissées et les promoteurs-chasseurs ne font pas dans la dentelle : ils ont la réputation d'être actifs et efficaces et ont parfois, dit-on, la gâchette facile ...

Cependant, avec des citoyens déterminés et visionnaires comme vous, je suis persuadé que les abricots valaisans seront bien défendus et n'auront pas disparu avant la fonte des glaciers.

En attendant le plaisir de vous retrouver à Belmont, je vous adresse mes meilleurs vœux et vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures ».

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

M. MAYOR cède la parole à M. G. MUHEIM, Syndic :

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le très grand plaisir de vous apporter le cordial salut de votre Municipalité.

#### **In Memoriam**

Durant cet été, nous avons pris congé de deux anciens Municipaux, Messieurs Gaston Blanc et Robert Bron, ainsi que de votre ancien collègue et notre ancien Secrétaire municipal, Monsieur Jean-François Blanc, fils de Gaston. En votre nom et celui de la Municipalité, nous avons transmis aux familles en deuil un message de condoléances et d'amitié. Je vous propose quelques instants de recueillement.

#### **Parcage sur le domaine public**

Suite à l'intervention de M. le Conseiller Gilliéron, la Municipalité a décidé de modifier, à titre d'essai et ce pour trois mois, le stationnement au Coin d'En Haut. Quand bien même les conditions restent restrictives, la nouvelle mesure semble répondre aux attentes des bordiers et des usagers des bâtiments communaux. Une décision formelle sera prise avant la fin de l'année, après consultation de la Commission extraparlamentaire nommée à cet effet.

Cette Commission, qui se réunira le 11 octobre prochain, aura aussi à traiter d'un nouveau problème, qui a fait surface cet été à Rochettaz. En effet, notre voisine Pully a transformé la durée illimitée de parcage en maximum 15 h., et ce pour toutes les places de stationnement du secteur précité. Résultat des courses : certains Pulliérans ne voulant pas acheter une vignette ont fait traverser la Paudèze à leur véhicule. Ce sont donc nos habitants de Rochettaz qui sont contraints de faire le chemin inverse et parquer sur la commune voisine .

### **Police intercommunale**

Rien de « croustillant » à signaler sur le front des interventions, si ce n'est leur constat que les bonnes manières en matière du respect du 30 km/h. s'étiolent ; chassez le naturel, il revient au galop, dit le dicton. Les marquages routiers complémentaires étant terminés, une ultime phase d'observation du comportement des automobilistes se fera cet automne. Puis les contrôles radar prendront le relais, particulièrement aux endroits où rouler à plus de 30 km/h relève de l'inconscience.

### **Personnel communal**

Notre estimé technicien communal, M. Gilles Warnery, a décidé de relever un nouveau challenge dans une commune amie, dès l'an prochain. Si nous regrettons sa décision, nous la comprenons au vu de son âge où l'avenir lui tend les bras. Avant de prendre officiellement congé de M. Warnery, d'ores et déjà Gilles, merci pour ton engagement en faveur des Cancoires durant ces six dernières années.

Un autre départ doit être annoncé : il s'agit de M. Hernan Castro, employé polyvalent .I. et bâtiments », qui est entré à notre service début de cette année. M. Castro nous a informé qu'il nous quitterait fin 2007. Nous lui souhaitons plein succès dans son futur professionnel. Son poste est en cours de réévaluation, particulièrement la partie « entretien refuge » ainsi que l'assistance aux Services Industriels, dont les besoins en renfort ont fortement baissé ces derniers mois.

Par contre, nous avons vu revenir au bout de 100 jours la compétence et le sourire de notre collaboratrice, Mlle Monique Nicolier, qui s'était « brisé les os » au boulot.

### **Agoramobile**

Vous allez recevoir la semaine prochaine un carton d'invitation pour participer à trois soirées à thèmes, qui se dérouleront sous chapiteau aux Bas-Monts. De quoi s'agit t'il ? Dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne Morges, le PALM, une Conférence d'agglomération est organisée 2 x l'an par les associations régionales. Cette conférence est destinée exclusivement aux délégués des municipalités de la région, au sens large du terme, et l'organisation de la 1ère édition incombe à Lausanne Région. Votre Municipalité s'est portée candidate et a été plébiscitée par ses pairs. Mais vous nous connaissez : nous aimons joindre l'utile à l'agréable.

Mais c'est quoi, l'agréable ? Ce sont 3 débuts de soirées qui auront pour thèmes : la présentation du projet « Métamorphose » de et par la Municipalité de Lausanne, Les Anciens parlent de Belmont avec l'appui de notre Club des Aînés et sous le charme des Dias de Marcel Burnier, et le dernier thème, de grande actualité chez les Cancoires, « Ecole de demain et Familles ». Pour débattre de ce sujet, nous aurons le plaisir d'accueillir Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture.

Dès lors, l'accueil de l'Agoramobile de la Fondation ProRégio nous a semblé être la meilleure des solutions, cette Fondation, co-financée par Pro Helvétia et par les Pouvoirs publics ayant un but, un seul : être un outil de démocratie dans les régions. Alors, à vos agendas et bienvenue sous le chapiteau le mercredi 24, le jeudi 25 et le vendredi 26 octobre à 18 h 30. La nourriture spirituelle sera suivie, chaque soir, par un apéritif « étoffé ». Si vous serez invités personnellement, les Cancoires le seront par le biais d'un tous ménages.

Je vous remercie de votre attention.

M. MAYOR remercie M. G. MUHEIM pour la lecture de son rapport et cède la parole à Mme C. DUPERTUIS :

### **Nursery**

La responsable de la nursery « Le Manège Enchanté » m'a annoncé avoir reçu son congé de la propriétaire du local qu'elle occupe actuellement, pour fin août 2008.

Elle va faire opposition afin de conserver cette structure absolument indispensable et ceci dans l'attente d'une solution pérenne que nous espérons avoir à lui proposer prochainement.

### **Sociétés locales**

Différentes manifestations auront lieu dans notre commune d'ici la fin de l'année, alors à vos agendas :

- 27 octobre : brisolée et spectacle pour les enfants à la grande salle par la Société de développement;
- 2-3 novembre : lotos organisés par les sociétés de musique et de tir;
- 16-17-23-24 novembre : soirées annuelles de la Concorde;
- 1<sup>er</sup> décembre : repas de soutien pour Kera Douré;
- 2 décembre : marché artisanal de Noël au Centre communal.

Je vous remercie de votre attention.

M. MAYOR remercie Mme C. DUPERTUIS pour la lecture de son rapport et cède la parole à M. P. MICHELET :

### **Chemin de Chatruffe**

Les travaux ont débuté le 3 septembre 2007. Nous n'avons pas rencontré de mauvaises surprises. Les travaux de drainage que nous avons envisagés se sont avérés nécessaires, notamment au droit des gabions.

La réouverture à la circulation est prévue le 5 octobre au soir.

Les travaux complémentaires du marquage du cheminement piétonnier suivront, si les conditions météorologiques le permettent.

### **Chemin du Plan**

La pose du revêtement définitif devrait s'effectuer durant le mois d'octobre si les conditions météorologiques le permettent. Les riverains seront avertis en temps voulu.

### **Zone 30 km/h**

Suite et fin des travaux d'adaptation y compris le marquage de rappel à l'entrée des zones 30 km/h.

Le marquage en beige des cheminements piétonniers sera réalisé si les conditions météorologiques sont favorables.

### **Contrôle mécanique des mâts d'éclairage public**

Ce jour, a débuté une campagne de contrôle mécanique des candélabres. 67 pièces seront contrôlées dans cette campagne. Le contrôle complet du parc sera réalisé en 5 ans par rotation.

Ces travaux sont réalisés par Roch Service SA, basée en région parisienne, dont la technique s'avère quasiment unique en Europe.

Dans le but de réduire les coûts, nous travaillons en concertation avec les communes de Pully, Paudex et Romanel. Aujourd'hui, sur dix candélabres contrôlés, deux se sont avérés défectueux et doivent être remplacés.

### **Electricité**

Le 20 juillet, nous vous avons fait parvenir une information vous informant de notre volonté de participer à la constitution d'une société chargée de l'approvisionnement en énergie électrique de notre réseau.

Depuis cette annonce, le syndic et moi-même avons participé à plusieurs séances du comité de pilotage et avons lu des dizaines de pages de rapport.

Votre CCAR a été informée de l'état des travaux.

Votre Conseil devra se prononcer sur cet objet à l'occasion du préavis qui lui sera soumis lors de la séance du 22 novembre.

Je vous remercie de votre attention.

M. MAYOR remercie M. P. MICHELET pour la lecture de son rapport. M. G. MOSER n'ayant pas de communication à donner, M. MAYOR cède la parole à Mme C. SCHIESSER :

### **PQ Burenoz-Malavaux**

Le recours au Tribunal administratif qui avait été déposé suite à la levée des oppositions par le Conseil communal, a été retiré après que les parties aient trouvé un terrain d'entente.

Par conséquent et selon nos informations, les travaux pourraient commencer cet automne déjà, c'est-à-dire « tout de suite ». Le produit de la vente de notre parcelle N° 140, soit un peu plus de 2,7 millions va rejoindre "tout soudain" la Bourse communale.

### **PQ Arnier II**

Suite à l'acceptation de ce plan de quartier par votre Conseil en date du 3 mai 2007 et de la levée des oppositions, un recours a été déposé au Tribunal administratif par un opposant. Donc, affaire à suivre.

### **PPA Coin d'En Haut**

Votre Conseil communal a accepté ce plan partiel d'affectation en date du 31 mai dernier avec un certain nombre de modifications et la suppression du parking communal à usage privé.

L'art. 58 LATC, 5ème alinéa dit ceci : « *Si le conseil apporte des modifications plus importantes, celles-ci sont soumises à une enquête complémentaire de trente jours, après l'examen préalable du Service de l'aménagement du territoire. Les oppositions ne sont alors recevables que dans la mesure où elles visent les modifications mises à l'enquête publique. Le conseil de la commune adopte le projet dans un délai de huit mois dès la clôture de l'enquête publique complémentaire. ...* ». Après examen préalable par le SAT, celui-ci a ordonné une enquête complémentaire portant sur les amendements votés et celle-ci a eu lieu du 31 août au 1er octobre 2007. A ce jour, aucune remarque ou opposition n'a été déposée.

Un nouveau préavis qui, a contrario du premier qui était l'un des plus longs, devrait être l'un des plus courts, vous sera proposé lors de la prochaine séance du Conseil communal du 22 novembre 2007. Celui-ci devrait être purement formel puisqu'il ne faudra « que » ratifier vos amendements votés fin mai.

Je vous remercie de votre attention.

M. MAYOR remercie Mme C. SCHIESSER pour la lecture de son rapport.

## **5. COMMUNICATIONS DE LA CCU**

M. MAYOR cède la parole à M. GIRARD :

Monsieur le Président  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

« Aujourd'hui la CCU a trois communications à vous faire, voici la première :  
Suite au passage difficile du préavis Coin d'En-Haut, la Municipalité et la CCU se sont rencontrées le 12 juillet.

La discussion a été franche, directe et sans tabou.

Le ton est resté parfaitement courtois des deux côtés et les propos tenus de part et d'autre ont démontré que la municipalité et la CCU pouvaient collaborer ensemble.

D'avoir pu exprimer les "non-dits" a permis des avancées très significatives dans la volonté d'aller au-delà d'un certain nombre d'incompréhensions.

Les obligations et les rôles respectifs de chacun ont été précisés.

Ainsi, la CCU est amenée à collaborer étroitement avec la Municipalité,

Le travail de la CCU démarre à l'aube d'un projet, qui mettra souvent des années pour aboutir.

Si chacune des parties assume correctement sa mission, le travail de la CCU s'achève en même temps que celui de la Municipalité, à qui incombe la dernière ligne droite, celle du préavis au Conseil communal.

De fait, si la Municipalité et la CCU respectent leur devoir d'informer, alors le Conseil est apte à juger le moment venu de la pertinence d'un projet, car les éventuelles divergences de fond lui auront déjà été communiquées au fil du temps par sa CCU.

Ceci explique d'ailleurs pourquoi la CCU dispose de droit d'un siège au sein des Commissions techniques ad-hoc. »

Voici la deuxième communication :

« Dans la dynamique de l'esprit positif issu de la séance d'explications du 12 juillet, c'est déjà la semaine suivante, le 17 juillet, que les Municipaux Mme Dupertuis et M.Moser ont présenté à la CCU l'état d'avancement du projet « Espace Cancoires ».

Projet qui est maintenant passé au statut de préavis et qui figure à l'ordre du jour de la présente séance.

Le rapport de la CCU concernant ce préavis a été transmis au Président du Conseil communal, au Syndic, à la Municipalité, aux Membres du bureau, aux Membres de la commission technique ad-hoc et aux Membres de la commission des finances. »

Pour la troisième et dernière communication, je passerai la parole à ma collègue Sylviane.

Mme OGUEY-ARAYMON donne connaissance de la lettre de démission de M. Turatti adressée à la CCU en date du 3 octobre 2007.

M. MAYOR remercie la CCU pour ses communications.

## **6. COMMUNICATIONS DE LA CCAR**

M. MAYOR cède la parole à M. DELAPLACE :

« En juillet 2007, chaque conseillère et conseiller avait été informé par la Municipalité de sa décision de participer à la création d'une société commerciale et d'en devenir actionnaire ; le but recherché étant de s'intégrer à un groupement pour pouvoir ensuite offrir les meilleures prestations possibles aux consommateurs d'électricité.

Cette décision faisait suite à une accélération de l'ouverture du marché de l'électricité en Suisse, puisque les Chambres fédérales venaient d'adopter la loi sur l'approvisionnement en électricité.

La séance d'information du 20 septembre 2007 a permis à la CCAR de suivre l'avance d'un dossier dont elle avait déjà eu à s'occuper en 2003. La commission de l'époque avait planché, puis rédigé un document intitulé « Avenir de nos services industriels »

Selon les indications fournies par M. MICHELET et complétées par M. le Syndic, les conditions de participation de la Commune de Belmont à la société RE-COM sont en cours de tractations; ce qui est déjà défini, c'est que la Municipalité entend conserver le réseau de distribution électrique dont la Commune est propriétaire.

Un préavis municipal en cours d'élaboration sera soumis au CC, lors de la séance du 22 novembre 2007.

Comme son mandat le prévoit, la CCAR l'examinera sous l'aspect de ses incidences régionales. Elle mettra aussi à profit le travail préparatoire qui lui avait été demandé lors de la législature précédente. »

M. MAYOR remercie M. DELAPLACE pour la lecture du rapport de la CCAR.

#### **7. Préavis municipal N° 12/2007**

Arrêté d'imposition 2008-2009

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes PINTO, JUILLERAT, MM. HENCHOZ, PASCHE

M. MAYOR cède la parole à M. BOLAY et le remercie ensuite pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

M. MAYOR ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il relit les conclusions du préavis avant de passer au vote.

Le préavis municipal N° 12/2007 est accepté à l'unanimité.

#### **8. Préavis municipal N° 13/2007**

Champ Pevy, Blessoney, Léchire, Engoliau

Aménagements routiers, eau potable, Ecopoint et cimetière

Commission technique : M. GENAINE, Président, MM. MORET, WINKLER

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes JUILLERAT, PINTO, MM. HENCHOZ, PASCHE



M. MAYOR cède la parole à M. GENAINE et le remercie ensuite pour la lecture du rapport de la Commission technique.

M. MAYOR cède ensuite la parole à Mme PINTO et la remercie ensuite pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

M. MAYOR ouvre la discussion.

M. CHAPALAY, se référant au bas de la page 5, demande ce qu'il se passera dans les 10 années intermédiaires.

M. MICHELET lui répond : une chaussée est constituée de plusieurs couches et constitue un tout. La durée de l'ensemble devrait être de 30 ans au minimum. S'agissant de la couche d'usure, qui est la partie visible de la chaussée, celle-ci peut se détériorer plus rapidement et peut donc nécessiter des travaux d'entretien lourds, voire sa réfection, plus rapidement.

M. CHAPALAY est satisfait de la réponse.

M. J.-C. FAVRE, à la page 10 point 6 s'interroge sur la durée : 30 ans ou 10 ans ?

M. G. MUHEIM constate qu'il s'agit d'une faute de frappe et que c'est bien de 10 ans. Ces conclusions seront changées.

M. J.-C. FAVRE désire également savoir comment cela fonctionne.

M. P. MICHELET lui répond : le montant des travaux nous a contraint d'utiliser la procédure des marchés publics. Dans ce cadre, après vérifications et évaluations des offres sur la base des critères définis lors de l'appel d'offre, nous devons procéder à la publication officielle des résultats. Comme nous devons établir le préavis sur la base des soumissions rentrées. De ce fait, l'adjudicataire potentiel des travaux est connu avant la séance du Conseil. Il est bien évident que l'octroi du crédit par le Conseil communal, suivi du délai référendaire, est la condition impérative pour confirmer l'adjudication des travaux. En cas de refus du crédit, la Commune n'est liée par aucun engagement envers l'entreprise.

M. P. MICHELET précise : s'agissant des propositions de la CT, la Municipalité en prend note.

1. La proposition de suppression du ralentisseur au débouché de Champ-Pevy sur le chemin de la Léchire, sera étudiée avec un bureau spécialisé.
2. La proposition de créer des places de parc supplémentaires au débouché du futur cheminement piétonnier sur le parking du Blessoney, celle-ci sera traitée dans le cadre de la commission extra-parlementaire "Un cheval, une écurie".

La parole n'étant plus demandée, avant de passer au vote, M. MAYOR relit les conclusions du préavis municipal N° 13/2007.

Vote : Le préavis municipal N° 13/2007 est accepté à l'unanimité.

**9. Préavis municipal N° 14/2007**

Préavis d'intention «ESPACE CANCOIRES» – Parcelle N° 275

Commission technique : M. NOVELLI, Président, Mmes GAILLARD, REIGNER  
M. FARDEL, délégué de la CCU

Commission des finances : M. BOLAY, Président, Mmes JULLERAT, PINTO,  
MM. HENCHOZ, PASCHE

M. MAYOR cède la parole à M. NOVELLI qui donne lecture du rapport de la CT et M. MAYOR le remercie ensuite pour le travail effectué.

La parole est ensuite donnée à M. PASCHE pour le rapport de la Commission des finances et M. MAYOR le remercie pour sa lecture.

M. GILLIERON retient des rapports présentés par les 3 Commissions :

1. l'intérêt et l'utilité d'un « ESPACES CANCOIRES »
2. les nuisances générées par l'autoroute et la route cantonale
3. la recommandation générale qui est faite aux membres du CC d'accepter le préavis d'intention tel quel.

En résumé, il appuie également et sans réserve l'idée de réaliser un espace au profit de la cohabitation « nursery-garderie – jeunes – aînés » mais il regrette très vivement que le choix se porte sur une parcelle mal placée et souffrant de nuisances très importantes (pollution de l'air et bruit) qui, de surcroît, est soumise à des contraintes d'implantation évidentes ! A ses yeux, il n'est pas raisonnable d'exposer jeunes et moins jeunes à de telles nuisances ! Il déplore essentiellement l'absence d'alternatives concrètes dans ce préavis. Même s'il s'agit d'un « préavis d'intention », ce dernier nous donne franchement l'impression qu'on n'a pas imaginé d'autres solutions et qu'on s'engage sur une voie qui deviendra irréversible, notamment lorsqu'on aura engagé CHF 250'000.-- ! La présentation d'alternatives avec les avantages et inconvénients de chacune nous permettrait de faire une appréciation saine et complète de la situation, puis de prendre une décision en ayant mieux perçu les données du problème et, surtout, sans avoir le sentiment d'être mis devant un fait déjà « plus ou moins accompli ».

Dès lors, l'intervenant s'interroge sur les possibilités d'avancement :

- renvoyer le préavis à la Municipalité pour une meilleure étude préalable avec la présentation d'alternatives : ce serait retarder l'avancement et il faut l'éviter !
- introduire un amendement dans le préavis en discussion, notamment en y incluant le besoin de rechercher d'autres possibilités d'intégration du centre envisagé (en se référant au chiffre 9 du Rapport de la CCU).

M. MAYOR remercie M. GILLIERON pour son intervention et lui demande de lui remettre par écrit le texte de son amendement.

M. BARTOLACELLI relève que M. GILLIERON a mentionné le rapport de la CCU, mais ce dernier n'a pas été remis.

M. CAVIN rappelle à tous les membres que le texte du Règlement actuel en vigueur, chap. 44.3 dernier paragraphe « La CCU examine toute proposition de la Municipalité et donne son préavis par écrit à la CT ». Donc, la CCU n'a pas à faire lecture de son rapport.

M. CIOMPI a un soucis : ce projet ne lui paraît pas adapté. Il comprend bien les avantages pour les jeunes, les aînés et la nursery, mais de mettre les trois groupes de population les plus fragiles à côté d'une autoroute, où il y a des nuisances du matin au soir, du bruit, de l'air pollué, ne paraît pas un bon projet. Il est médecin et est parfaitement conscient que les nuisances du bruit raccourcissent la vie et rendent agressif.

Selon lui, il faut trouver une alternative, mais ne pas mettre ces groupes les plus fragiles de la population dans cet endroit pour environ 20 ans ! C'est un projet de longue durée, mais encore une fois en tant que professionnel il ne pourrait pas en prendre la responsabilité, si on venait à le nommer expert.

M. MAYOR remercie M. CIOMPI pour ses considérations

M. GRAUL demande au dicastère qu'il présente, le moment venu, un bâtiment écologique avec une structure en bois qui est plus isolant que le béton.

M. MOSER précise que cette alternative a été évoquée lors de l'élaboration du projet, mais vu le terrain en pente et les contraintes constructives qui en découlent, il a fallu abandonner cette idée écologique.

M. GRAUL remercie M. MOSER pour ses explications.

M. GENAINE se joint à la remarque de M. CAVIN. La CCU a élaboré son rapport, mais elle devait en faire part au début de la séance, au point 5.

M. MAYOR prie les membres de la CT et de la CCU de faire part de leurs observations.

M. CIOMPI relève que l'on parle de deux terrasses. En même temps, on parle des fenêtres fermées à cause de la pollution et du bruit, donc ... problème il y a !

Mme C. DUPERTUIS rappelle que :

- concernant les nuisances sonores, il est vrai que depuis la route du Blessoney on entend bien l'autoroute, mais que par contre en dessous du mur de l'autoroute, le bruit est moindre.
- concernant l'emplacement de la nursery, la responsable est au courant et n'a vu aucune objection à ce site.
- le lieu n'est pas plus bruyant qu'à son emplacement actuel. L'accès pour les parents en est facilité.

M. J.-C. FAVRE précise à Mme DUPERTUIS que le dit bâtiment a des terrasses de 70 m<sup>2</sup>.

M. IUBATTI se rallie à M. CIOMPI et estime ses conclusions très objectives.

M. GENAINE ajoute qu'à Lausanne, il y a des quartiers où les garderies n'ont aucun accès à l'extérieur. Il faut apprendre aux enfants à relativiser.

M. MAYOR remercie tous les intervenants pour leurs observations.

M. G. MUHEIM, pour répondre à l'intervention de M. GILLIERON s'agissant de la possibilité d'intégrer la nursery dans le cadre du projet de l'extension du collège, répond qu'il y a un problème majeur concernant la question de l'accès des parents. Le parking d'Arnier est éloigné si on porte un nourrisson dans les bras et le chemin du Collège est réservé aux bordiers. Quant au parking derrière le Collège, son accès est strictement réservé au corps enseignant, conformément à l'accord passé en 1998 entre les bordiers et la Commune, devant le Tribunal administratif.

Quant à installer un local pour nos adolescents dans le périmètre de l'école, c'est amener des nuisances nocturnes pour les habitants du secteur, dont certains se plaignent déjà, et à juste titre, du bruit généré par les utilisateurs nocturnes des aménagements extérieurs du Collège. Ce périmètre ne se prête donc pas aux activités des jeunes.

Reste les aînés pour qui, vu l'impossibilité d'un accès au parking du corps enseignant, seraient contraints d'utiliser celui d'En Arnier. Nombre de nos aînés ont des difficultés de déplacement et une possibilité de parcage « à demeure » est nécessaire.

Par rapport au logement de fonction prévu dans l'Espace Cancoire, ce dernier sera indispensable pour le remplaçant de Willy Bovey, lorsqu'il partira à la retraite. Le profil de son remplaçant devra aussi répondre au critère « d'ouverture aux jeunes », au vu de la future cohabitation.

Par rapport au bruit, il faut aller sur le terrain, y descendre pour se rendre compte de sa source. On est à hauteur de la paroi anti-bruit. Le vrai bruit n'est pas l'autoroute, mais celui de la route cantonale.

M. IUBATTI précise que le logement de fonction n'est pas utile et utiliser ¼ de la surface pour les jeunes n'est pas non plus adéquat.

M. JAN répond :

M. le Syndic venant de s'exprimer sur les avantages de localisation, de parcage, d'utilisation sur la parcelle no 275 par rapport à une réalisation près du collège, je souhaite dire que je partage les options municipales.

Pour répondre à l'intervention de M. IUBATTI, qui ne voit pas l'utilité d'un appartement de fonction dans l'immeuble projeté, je précise qu'au contraire cette présence est indispensable: aide et soutien aux utilisateurs des trois classes d'âge concernées, surveillance et sécurité.

35 ans d'activité comme policier m'ont démontré que tout immeuble dédié au commerce, à l'industrie ou aux loisirs qui ne comporte pas un logement est destiné à être vandalisé ou cambriolé.

Je rappelle au Conseil que nous nous déterminons sur un PRÉAVIS D'INTENTION qui ne peut être jugé dans tous les détails. Nul doute que nos remarques seront prises en compte dans la suite de la procédure.

La question du parcage est également importante et le lieu conviendrait beaucoup mieux que la possibilité de l'école, dont l'accès est difficile.

M. G. MUHEIM rappelle qu'en 1985 déjà, la Confédération avait déjà prévu de poser un revêtement phonoabsorbant sur le tronçon d'autoroute traversant Belmont.

(extrait de 24 H. du 6.10.07) « Le projet a subi de multiples reports. Par la suite, on nous avait promis ce revêtement pour 1994.

Ces travaux, que nous verrions particulièrement d'un bon oeil, ont encore été différés et sont inscrits dans la période 2009-2010. Nous n'en voulons pas au Conseil fédéral. Mais cela démontre qu'entre la théorie et la pratique, il peut y avoir de la place pour une génération ... ».

Mme RODONDI souligne que les jeunes se déplacent également à Lausanne et est d'avis qu'il serait utile que ces derniers disposent d'un local sur la commune.

Mme C. DUPERTUIS lui répond qu'une trentaine de jeunes a prévu de rencontrer la Municipalité, pour discuter de l'avenir du local.

M. GILLIERON répond à M. GENAINE que pour les garderies à Lausanne, il s'agit d'une ville = pollution, mais qu'à Belmont on est à la campagne = bon air !

M. MUHEIM indique que les parents amènent en principe les nourrissons en voiture et que ceux qui les amènent en poussette depuis le Blessoney emprunteront le tunnel sous l'autoroute, puis le futur trottoir le long de la route cantonale. Il précise, à la question de M. Gilliéron sur d'autres alternatives, que la Municipalité a consacré un temps considérable de travail à cet objet, n'excluant à priori aucune alternative. La seule solution réaliste est, aux yeux de la Municipalité, celle présentée ce soir. Lors de la séance du 22 novembre prochain, le Conseil aura en mains le rapport sur le projet d'extension du Collège. L'analyse de ce document permettra de comprendre pourquoi les activités prévues dans l'Espace Cancoires ne peuvent s'y insérer.

Si le projet de ce soir est refusé, la nursery va devoir trouver un autre local, en dehors de Belmont, ce qui veut dire : plus de nursery privée, plus de places d'accueil, ni de travail, les collaboratrices étant principalement des personnes habitant Belmont !

M. GILLIERON, considérant que les nombreuses informations complémentaires fournies par M. le Syndic sont, dans une certaine mesure, le complément qui était souhaité au préavis n° 14/2007, renonce à proposer un amendement.

M. PASCHE souligne que l'on se comporte dans cette séance comme si les dés étaient jetés et que les petits détails doivent être réglés dans ce contexte.

Il désire connaître l'avis de la Municipalité quant à la suggestion faite par la CF au sujet d'une commission extraparlamentaire.

Mme C. DUPERTUIS lui répond que c'est aussi le souhait de la Municipalité et qu'une commission extraparlamentaire sera désignée, une fois le préavis d'intention adopté.

M. CIOMPI est persuadé des avantages, mais il maintient sa position d'où son soucis d'imaginer des enfants à côté d'une autoroute, vu les nuisances cela n'est pas pour des personnes fragiles. Il faut chercher une autre alternative.

M. SEEGER rappelle que la CCU avait proposé de faire un parking souterrain sous le terrain de foot. Il propose donc de faire cet « Espace Cancoires » sur le parking en Arnier.

M. G. MUHEIM relève que le parking d'En Arnier ne prévoit pas cette possibilité, qui serait à inscrire dans le futur Plan général d'affectation, ce qui veut dire report à 2010 – 2012. Quant au parking sous le terrain de foot, son coût se chiffrera en millions.

Il doit s'inscrire dans l'étude des aménagements extérieurs de l'extension du Collège, dont M. SEEGER connaît les tenants et aboutissants, en tant que délégué de la CCU dans le groupe de suivi du projet.

Mme de WATTEVILLE souligne que si l'accès sera définitif, traverser la route cantonale pour les jeunes sera dangereux !

M. G. MUHEIM rappelle le projet de pose d'un îlot sur le passage à piétons au droit du passage piétonnier sous l'autoroute. La procédure longue et complexe est en cours avec les services concernés de l'Etat et la mise à l'enquête publique devrait avoir lieu prochainement. Il relève aussi que ce qui de prime abord peut paraître simple, devient rapidement très compliqué avec les instances cantonales.

M. DELAPLACE rappelle que l'assemblée doit se limiter à voter l'acceptation ou le refus de l'utilisation de la parcelle n° 275, telle que proposée par la Municipalité, et ceci sans entrer dans les détails. En cas d'acceptation, il serait alors possible, dans la phase de réalisation, de tenir compte des nombreuses remarques ou propositions ayant enrichi le débat.

M. SEEGER, au niveau technique, est surpris du coût des prestations des ingénieurs en électricité, dont le prix lui paraît élevé.

M. G. MUHEIM lui répond qu'à ce stade, il n'y a pas eu d'appel d'offres, mais seulement des chiffres théoriques CFC, transmis par l'architecte. Il ne s'agit que d'un avant-projet. Les mandats ne seront donnés qu'à l'issue de la procédure d'appel d'offres à venir.

Mme RODONDI est satisfaite de constater qu'il y aura un ingénieur acoustique.

M. BELARDINELLI constate que la chaufferie est inexistante.

M. G. MUHEIM lui répond que la volonté de la Municipalité est de faire un bâtiment qui ne soit pas chauffé au mazout. Pour le reste, ce soir ce ne sont pas des plans de détails qui sont fournis, mais un avant-projet présentant les grands principes.

M. DUMAS remarque que la fin des travaux est prévue pour fin 2010 dans le plan d'investissement.

M. G. MUHEIM répond que le tableau d'investissement figurant dans le préavis sur l'arrêté d'imposition précise la planification en matière de liquidités. Toutes les factures ne seront certainement pas en notre possession à fin 2009, date prévue pour la fin des travaux. Une fois le préavis d'intention accepté, il s'agira de lancer l'appel d'offres conformément à la loi sur les marchés publics, puis d'adjuger aux mandataires retenus. En principe, la demande du crédit de construction au Conseil communal est prévue pour la fin de l'été 2008. Une fois le crédit voté, les travaux peuvent démarrer et leur durée optimale serait de 9 mois.

M. DUMAS est satisfait des réponses.

M. MAYOR, avant de passer au vote, relit les conclusions du préavis municipal d'intention N° 14/2007.

M. SEEGER demande un vote à bulletin secret. Il est appuyé par 5 personnes.

Pendant le vote à bulletins secrets, M. GRAUL demande la parole.

M. MAYOR lui répond que cela pourrait perturber le vote et le reporte au point 10.

Vote : Le préavis municipal d'intention N° 14/2007 est accepté à la majorité avec :  
48 bulletins rentrés, dont 34 OUI – 9 NON – 5 BLANC

## 10. Divers et propositions individuelles

Election d'un nouveau membre de la CCU

M. SEEGER propose M. A. TRUMIC.

Ce dernier informe : « J'accepte et suis très honoré d'être le candidat à la CCU. En même temps je tiens à souligner ce qui suit.

La CCU n'est pas pour moi le simple rouage de transmission de différents préavis. La CCU n'est non plus le comité restreint qui existe parce que la Loi vaudoise sur les constructions et l'aménagement du territoire du 05 février 1941, la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 04 décembre 1985 - aussi que ses nombreuses modifications - le stipulent.

Je suis persuadé que le rôle de la CCU est de préparer des décisions du CC en présentant les avantages et les inconvénients des plans élaborés par des spécialistes. Il s'agit de l'approche méthodique connue sous qualification "développement alternatif des variantes". D'ailleurs, elle est le fondement de l'urbanisme démocratique dit "Intimité et Vie communautaire" et dont je ne manque pas d'expérience. Voir aussi le livre Chermayeff and Alexander : "Toward a New Architecture of Humanism".

Je pense aussi que la CCU doit être créative. Les initiatives à prendre sont notamment dans le domaine d'aménagement d'espace piéton, ou zones piétonnières, et d'introduction de solutions écologiques dans le projet d'architecture.

Quoi qu'il en soit, le cadre en est le Plan Directeur Communal, adopté par le CC le 04 mars 1999. D'ailleurs, ce document nous offre beaucoup d'ouverture. »

M. M.-E. FAVRE propose la candidature de M. P. JAN qui accepte.

Résultats du vote à bulletins secrets :

Bulletins distribués et rentrés	48
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	44
Majorité	23
JAN P.	29
TRUMIC A.	15

L'assemblée applaudit M. JAN pour son élection.

M. GRAUL demande la parole :

Pourquoi les habitants du quartier de Burenos- Malavaux n'ont pas été avertis par la Commune de leurs droits concernant l'implantation d'un champs d'OGM ?

M. P. MICHELET s'étonne que les OGM de Pully puissent monter à Belmont.

M. GRAUL précise que dans un rayon de moins d'un kilomètre du terrain incriminé les OGM peuvent s'étendre et il est important que les habitants du quartier Burenos- Malavaux en soient informés.

M. G. MUHEIM précise que si la Municipalité de Pully n'est pas compétente en la matière puisqu'il s'agit d'une propriété privée de la Confédération, il en va de même pour la Municipalité de Belmont. C'est le rôle des citoyens de faire la démarche. La Municipalité ne prendra pas position sur ce sujet.

M. GRAUL est satisfait de la réponse.

M. JAN :

"J'ai deux raisons de vous remercier, je le fais donc en "multipack".

Merci tout d'abord de m'avoir accordé votre confiance pour rejoindre la CCU. Merci de votre décision du 28 juin concernant l'école de Kera Douré. Lorsque la nouvelle est arrivée, tout le village s'est réuni et vous couvre de remerciements et de bénédictions (pour 7 générations au moins!).

En juillet, le chantier a débuté, il devrait être terminé dans deux semaines, malgré des inondations catastrophiques dans le pays (des maisons détruites, des morts, des dizaines de milliers de sans-abris).

Conformément à notre demande, l'entrepreneur a employé 14 jeunes hommes du village au cours des travaux, payés selon le tarif habituel de 700 CFA/jour, c'est-à-dire 1,75 frs CH!

Je ne pourrai probablement m'y rendre qu'en février 2008, si possible accompagné par un membre de la Municipalité."

M. MEGIAS répond à Mme de WATTEVILLE : lorsqu'il circule avec le bus des TL, il constate que plusieurs écoliers traversent la route où il ne faut pas, pour embarquer côté place de rebroussement au Blessoney (sud).

M. G. MUHEIM, au nom de la Municipalité, va écrire aux TL pour préciser l'interdiction d'embarquer les voyageurs côté sud, conformément à l'accord intervenu à l'époque.

M. BUGNON propose l'embarquement et le débarquement au même endroit.

M. MAYOR, au nom de tous, remercie les organisateurs du Marché villageois, ainsi que les membres des sociétés locales.

Il rappelle que l'an passé, lors de la dernière séance du Conseil communal, les jeunes avaient été invités. Mlle FOGOZ avait établi une liste et sur les 33 jeunes invités, seuls 10 s'étaient déplacés. Cette année, il propose que celles et ceux qui le peuvent incitent les jeunes de leurs quartiers à assister à cette dernière séance et partager avec nous le repas qui suivra.



M. GILLIERON considère que c'est une bonne idée et désire avoir cette liste avec la prochaine convocation.

M. G. MUHEIM propose que cette liste soit mise à disposition le 22 novembre prochain.

\* \* \* \* \*

M. MAYOR clôt la séance à 23h15 en remerciant l'assemblée pour sa participation et souhaite à toutes et à tous un bon retour dans leur foyer.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Jean-Marc MAYOR

Claudine JACQUAT

Président

Secrétaire

*P. S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc.*